



Accident automobile suite interpellation policiere

Par **boudchou**, le **23/03/2011** à **12:40**

Bonjour,

suivie sur la rocade par une voiture banalisée de CRS sur la rocade , à leur invite gestuelle , je me rabats sur la voie de droite et ils m'accompagnent à ma hauteur , le temps des manoeuvres necessaires à ce que je puisse stopper mon vehicule sur la BAU.(bande d'arret d'urgence). Or, arrivant(s) au niveau d'une sortie (à voie unique) j 'envisage de stopper sur la BAU juste apres cette sortie. je mets bien sûr mon clignotant droit et me decale legerement de la voie de droite pour ne pas gener le trafic routier. mais je continue à rouler de façon parallele .. à la voie de droite.. Or qu'elle ne fut pas ma stupeur,arrivant sur les zebrés précédents la BAU , d'etre violemment percutée sur aile avant gauche par la voiture des CRS , qui continuait à rouler plus ou moins à ma hauteur..

> apres coup , ils prétexent qu'aurait pu m'enfuir par la sortie (cela leur etait deja arrivé avec un autre automobiliste) et à mon sens , ils ont voulu me couper la route !!! ..mais voilà le choc est arrivé sur les zebrés apres la sortie ..Après une redaction d'un 1er constat amiable par les CRS ..que j'ai formellement contesté, un 2e est établi sur lequel je corrige qqels points..

> Coté assurance (tous risques) QUI EST TENU RESPONSABLE ?